

23_088_DTEAU_SU

ARRÊTÉ PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de COIGNIERES (Yvelines),
11^{ème} Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.213-28,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le cadastre,

Vu le Permis de Construire PC n° 078 168 21 E0004 délivré le 22/10/2021 à monsieur et madame ZEGHARI Mohamed et Naïma pour la construction d'une maison individuelle,

Vu la demande de création d'un numéro de voirie présentée le 22/05/2023 par monsieur et madame ZEGHARI Mohamed et Naïma,

Vu le plan masse et le plan cadastral annexés à la demande, portant sur la parcelle cadastrale AL n° 88,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie à cette nouvelle maison individuelle,
Considérant que la numérotation de voirie est assurée par la Commune,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La maison individuelle désignée sur le plan masse ainsi que sur le plan cadastral portera le numéro de voirie et l'adressage suivant :

8 Rue du Buisson Chevreul

ARTICLE 2 : Les dispositions fixées par l'article 1 sont reportées sur les plans qui demeureront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et affiché.

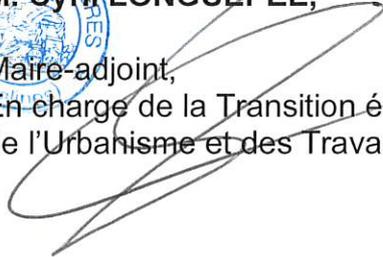
Une ampliation sera transmise à :

- **Cadastre**
Centre des Impôts – Saint Quentin Ouest – 2 Avenue du Centre – BP 10 070
78042 Guyancourt
- **Direction Générale des Finances publiques de Rambouillet**
bureau des géomètres du Cadastre 2 rue Pasteur 78514 RAMBOUILLET
- **COA la Poste**
Mme Muriel HERMEL 1 rue François Vidal CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex
- **La Poste - Plateforme de distribution du courrier de Montigny le Bretonneux**
M. GAUDRY Olivier 3, avenue des Ormeaux B.P. 224 78051 Saint-Quentin-en-Yvelines Cédex

- **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**
Direction des Systèmes d'Information
1, rue Eugène-Hénaff – BP 10 118 78192 Trappes cedex

Fait à Coignières, le 26 mai 2023


Pour le Maire,
M. Cyril LONGUEPÉE,
Maire-adjoint,
En charge de la Transition écologique,
de l'Urbanisme et des Travaux.



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Hôtel de Ville - Place de l'église Saint-Germain-d'Auxerre - 78310 COIGNIÈRES
Tél. : 01 30 13 17 77 - Fax : 01 34 61 61 05 - www.coignieres.fr
Siret n°: 217 801 687 00096